

Église Sainte-Madeleine - Restauration des toitures de la Chapelle de semaine et du parvis de l'église - Lancement de l'opération - Demande de subventions - Engagement de la tranche ferme des travaux

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Après les opérations menées successivement sur l'Église Sainte-Madeleine :

- restauration de la toiture de la nef centrale
- restauration des toitures des bas-côtés
- restauration de la façade principale

une étude préalable sur la toiture de la Chapelle de semaine et sur le parvis de l'église, commandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté - Conservation Régionale des Monuments Historiques, a été remise courant mars 2003 par P. BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Cette étude préalable a été financée à part égale entre l'État et la Ville de Besançon. La décision d'approbation du dossier d'étude préalable et du programme d'opération a été transmise à la Ville le 4 juillet 2003.

Lors d'une réunion entre la Ville et la Conservation Régionale des Monuments Historiques dans le cadre de réunions semestrielles de travail par rapport à la programmation des opérations sur des monuments classés, il a été fait état de l'inscription par l'État de l'opération «Restauration des toitures de la chapelle de semaine de l'Église Sainte-Madeleine» pour l'année 2004, représentant la première tranche, la deuxième tranche étant celle relative au parvis.

Cette opération sera menée en maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville de Besançon.

Suivant le document «Étude préalable» rendue par P. BARNOUD, ACMH, le coût de cette première tranche se décompose comme suit :

- Travaux	545 374,37 € HT
- Option Charpente	24 086,35 € HT
- Honoraires (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS)	69 588,94 € HT
- Divers, hausses et aléas	17 083,82 € HT
Montant total	656 133,48 € HT
Montant arrondi à	656 200,00 € HT
Soit	784 815,20 € TTC

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Part État, 50 % à hauteur du montant HT	328 100,00 €
- Part Département du Doubs sur la base de 25 % du montant HT	164 050,00 €
- Part Ville de Besançon solde restant + montant de la TVA	292 665,20 €
Montant total	784 815,20 €

La Ville s'engage par ailleurs à prendre à sa charge les financements non acquis. La Région Franche-Comté sera également sollicitée. Sa part viendra en déduction de celle de la Ville.

Échéancier prévisionnel de l'opération

A compter de la date de la décision de l'assemblée délibérante :

- délai nécessaire au dépôt de dossier de demandes de subvention et à la réception des arrêtés attributifs de subvention : 4 à 6 mois
- délai des études relatif au Projet Architectural et Technique (PAT) de la tranche ferme concernant les toitures de la chapelle de semaine : 7 mois minimum
- réalisation des travaux (délai prévisionnel) : 8 à 10 mois

L'ensemble de l'opération se déroulera sur les deux années 2004 et 2005.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider de lancer l'opération pour une première tranche concernant la restauration des toitures de la chapelle de semaine de l'Église Sainte-Madeleine dans les conditions énoncées ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, aides qui seront inscrites par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes à l'imputation budgétaire 90.324.1321/1322/1323.82020.33000, toute subvention supplémentaire à celles prévues ci-dessus venant en déduction sur la part Ville,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de prestations de service (marché de maîtrise d'œuvre avec P. BARNOUD, ACMH, marché de contrôle technique, marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) et autres prestations nécessaires au bon déroulement des études, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de celles-ci, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2004 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres, à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2004 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- inscrire le montant des dépenses correspondant à la part Ville de Besançon sur la ligne budgétaire 90.324.2313.82020.33000 au budget primitif des années 2004 et 2005.

«M. LE MAIRE : La Chapelle de semaine c'est la petite Chapelle qui est sur le côté, on y allait la semaine car il y a moins de monde et c'était moins important à chauffer. Je remercie M. l'Adjoint LIME pour le soin qu'il met pour que nous rénovions l'Église de la Madeleine. Il est grand spécialiste du patrimoine et très attentif aux églises. C'est vrai qu'il était un spécialiste des chapelles avant mais pas de ces chapelles-là !

Mme Françoise BRANGET : Je crois qu'on peut tous se féliciter déjà du travail accompli quant à la restauration. On va donc engager là une nouvelle tranche de travaux. A ce titre, je voudrais me faire le porte-parole de nombreux habitants de Battant et puis de diverses associations, notamment trois que je peux vous citer : Tambour Battant, Association Jacquemard et l'Association de la Madeleine qui

souhaiteraient revoir les lampadaires sur le parvis de la Madeleine. Il y avait autrefois quatre lampadaires dont un était apparemment un peu abîmé ; ils ont été démontés lors du ravalement et aujourd'hui on vous demande ce que vous avez l'intention de faire... voilà un bel exemple de démocratie de proximité, ces habitants s'expriment, ils voudraient bien qu'on remette en place ces lampadaires qui sont une production locale et qui ont été installés à la fin du XIX^{ème} siècle.

M. LE MAIRE : Il y a beaucoup de personnes qui s'intéressent à cela.

Mme Françoise BRANGET : Il y a beaucoup de questions mais la rénovation est assez facile apparemment.

M. LE MAIRE : J'ai vu que vous vous y intéressiez d'assez près, j'ai vu aussi Tambour Battant, M. MICHEL s'intéresse aussi beaucoup au problème des lampadaires.

Mme Françoise BRANGET : Il y a plein de gens qui s'y intéressent et je me fais leur porte-parole.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, j'ai rencontré encore avant-hier Tambour Battant et c'est bien quand les messages sont relayés par plusieurs et d'une façon désintéressée et je sais que vous êtes totalement désintéressée par rapport à cela. Monsieur l'Adjoint, est-ce que nous allons donc remettre ces lampadaires ?

M. Christophe LIME : Sur les lampadaires, je me suis déjà exprimé devant le conseil de quartier en présence de ces associations.

M. LE MAIRE : Qui connaissent d'ailleurs la réponse à leur question.

M. Christophe LIME : Je veux bien leur répéter et une lettre de réponse est partie aujourd'hui en direction de cette association. Je crois d'ailleurs que c'est la dernière fois que je lui répondrai gentiment, parce qu'elle publie dans un de ses journaux une lettre anonyme qui laisserait supposer qu'il y aurait un élu politique qui pourrait les récupérer dans son jardin. Premièrement, la publication d'une lettre anonyme dans un journal me semble déjà extrêmement limite, deuxièmement cela ne fait qu'encourager le populisme y compris anti politique que je dénonce au jour le jour, donc je répondrai de cette façon-là à cette personne-là.

Maintenant sur les lampadaires, ils sont stockés dans les ateliers municipaux et avant de les réinstaller, il faut déjà rénover le parvis. Donc nous avons refait la façade, nous refaisons le parvis et après nous remettons les quatre lampadaires en sachant qu'il y en a un qui est un peu détérioré sur lequel nous serons obligés de mener une opération un peu plus importante de rénovation. Cela a déjà été dit mais je tenais quand même à souligner que certains feraient quand même bien de faire attention à ce qu'ils publient à l'intérieur de leurs journaux.

M. LE MAIRE : Christophe LIME l'a déjà dit au comité de quartier, le parvis va être refait et ensuite on remettra les lampadaires. S'il y a des lettres anonymes, si c'est de la diffamation, il faut attaquer, il ne faut pas hésiter, ceux qui les publient car c'est un peu facile de publier des lettres anonymes. Donc vous l'avez compris, les lampadaires ne sont pas dans le jardin d'un élu municipal. Il faudra vérifier, en tout cas moi je ne les ai pas chez moi (rires) ! Juste une chose, il faut être vigilant en période actuelle à ne pas tomber dans le populisme comme cela parce que ce n'est pas bon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.

18 décembre 2003